

La réservation et la location impliquent obligatoirement l'acceptation de ces conditions de vente par les parties.

## 1. Conditions de mise en place des contrats

Le camping est réservé à une clientèle touristique conformément à l'article 2 de l'arrêté du 11.01.1993. par conséquent il conviendra que le client précise son adresse (domicile).

Le présent contrat n'est pas soumis aux dispositions des textes régissant les baux d'habitation, mais celles du décret 93-39 du 11.01.1993 et de l'arrêté du 11.01.1993 régissant l'activité de camping caravaning.

## 2. Durée des contrats :

La location est consentie à titre précaire et à titre de loisirs uniquement.

Le camping et ses installations ne sont accessibles qu'en période d'ouverture de mars à novembre,

Tous les contrats de location prennent fin à leur échéances. L'occupation des emplacement ou des hébergements est personnelle. Il est interdit au client de sous-louer.

## 3. Cas spécifique pour les Hébergements:

### a) Equipement :

Les hébergements sont équipés (voir descriptif par hébergement). Un inventaire est fait avant votre arrivée, il est à contrôler. Toute anomalie ou manquement est à signaler au Bureau de Réception dans les deux heures suivant la prise de possession. Après ce laps de temps, tout dégât constaté vous sera imputable, et nous nous servirons de l'inventaire affiché dans votre location pour trancher tout différend. Si tout est conforme, votre cautionnement vous sera rendu à votre départ.

### b) Draps :

Seuls les draps sont à apporter, vous pourrez toutefois en louer sur place sur demande.

Il est strictement interdit d'utiliser les lits sans draps. Toute personne non pourvue à l'arrivée se verra dans l'obligation de les louer sur place.

### c) Ménage :

A votre départ, le nettoyage de votre hébergement et la vaisselle doivent être fait. Les poubelles jetées. Tous ces points feront l'objet d'un contrôle lors de votre départ et une partie du cautionnement sera conservée si le ménage est mal fait.

### d) Caution :

Dans le cas de la location d'un hébergement une caution vous sera demandée à l'arrivée.

Si inventaire fait, tout est conforme à l'état des lieux, la caution sera retournée immédiatement ou dans les 48 heures maximum.

Si, par contre, la location est laissée sale, dégradée, et/ou avec le matériel détérioré, une estimation sera notifiée au client par lettre simple et un complément pourra lui être réclamé si le cautionnement s'avère insuffisant.

Tout locataire partant avant ou après les heures d'ouverture de bureau devra laisser son cautionnement en garantie, le temps de faire l'état des lieux de sa location.

## 4. Cas spécifique emplacement :

Le client a l'obligation de rendre les lieux dans l'état où il les a pris, tout aménagement, transformation et embellissement doivent faire l'objet d'une demande auprès de l'exploitant et reste propriété de l'exploitant sans que le locataire puisse réclamer une quelconque indemnité de ce chef.

La caravanes doivent garder leur moyen de mobilité et il ne devra pas être procédé à des aménagements en dur. Seuls sont tolérés les auvents amovibles.

## 5. Règlement Intérieur

Toute présence sur le camping vaut acceptation sans réserve du règlement intérieur et des règles régissant l'activité d'hôtellerie de plein air.

## 6. Tarifs - Règlement des prestations

La redevance d'occupation est à régler à l'arrivée. Elle pourra être réglée par chèque, carte bancaire, chèque vacances et espèces. La tva en vigueur est au taux réduit de 10% ( article 279 a ter du C.G.I). Les tarifs sont affichés TTC. Toute modification du taux de TVA applicable entrainerait une modification du prix TTC.

Le prix comprend les personnes (suivant la capacité de l'hébergement) ou sur la base de 2 personnes pour les emplacements, les consommations d'eau, gaz et électricité, un seul véhicule, et l'accès aux infrastructures et aux sanitaires. Selon le type de location les charges (eau et électricité) peuvent être facturés en plus.

Le paiement du prix correspond à la mise à disposition de l'emplacement. Le non-paiement entraine la résiliation du contrat. Le client devra alors quitter le camping.

Les taxes de séjour, collectées pour le compte de la commune et du département, ne sont pas incluses dans nos tarifs. Elles dépendent du nombre de personnes et sont susceptibles de modification par la commune.

## 7. Condition de réservation

30% du montant de la location pour tous les séjours est demandé à la réservation .

Le solde du séjour des locations est à régler 15 jours avant la date d'arrivée. La prise de possession des réservations a lieu à partir de 15h00. L'emplacement ou l'hébergement est à libérer le matin, avant 11 heures.

**Tout séjour écourté n'est pas remboursé quel qu'en soit le motif.**

## 8. Condition d'annulation

En cas d'annulation, le client doit adresser un courrier au camping demandant l'annulation du séjour.

Si l'annulation intervient :

-avant 60 jours de la location. Le séjour est remboursé en totalité

-entre le 59 ème jour et le 30 ème jour, 30% du montant total de la location est du ;

-entre le 29 ème jour et le 20 ème jour, 50% du montant total de la location est du ;

-à moins de 20 jours de la location celle-ci est due entièrement.

Tout séjour non annulé suivant les conditions ci-dessus sera facturé intégralement.

**La date du remboursement n'intervient qu'après validation du paiement effectué pour l'intégralité du séjour.**

## 9. Règlement des litiges :

Les parties font élection de domicile en leur siège social. Le droit français, seul est applicable, toute difficulté pouvant survenir à l'occasion du contrat sera de la compétence du tribunal du siège de la Société ou du tribunal du client . Au cas où le loueur serait dans l'obligation de faire appel aux tribunaux, le préjudice causé de ce chef sera réparé au moyen d'une indemnité égale à 10 % des sommes impayées, en sus des intérêts légaux prévus par la loi française.